



CGT Trésor Ille et Vilaine

Trésorerie Générale
Avenue Janvier
35021 Rennes cédex
tel : 02 99 79 80 74
cgt.035@cp.finances.gouv.fr
www.tresor.cgt.fr/35/

Compte rendu du CTPL du 24 septembre 2007

1 : Emplois

Transformation sur place du poste du chef du service liaison rémunérations en RP. Par ailleurs ce service a vu la nomination d'un adjoint le 1^{er} septembre...service qui rappelle le compte 48 agents et dont la charge de travail ne cesse de croître. Nous avons dénoncé le fait que cette création s'accompagne de la suppression d'un cadre B dans le réseau.

2 : Evolution du réseau.

Le TPG a rappelé que selon lui un certain nombre de postes étaient fragiles et qu'il fallait les regrouper pour atteindre la taille minimale, que rien ne se ferait au 01janvier 2008 en raison de la période électorale en cours. Les maires qu'il aurait rencontrés comprennent les intérêts de ces opérations, on peut dès lors s'étonner qu'il faille attendre que les élections aient eu lieu. Les usagers (contribuables et redevables semblent bien absents de ces contingences). Les élus que nous rencontrons en ce moment suite aux courriers que nous leur avons adressés ([voir sur le site](#)) ne nous donnent pas cette impression. Jean Louis Tourenne suite à notre rencontre au conseil général a d'ailleurs par lettre en date du 20 septembre demandé à rencontrer Mr Robert.

Les annonces qui seront faites début octobre concernant les projets de fusion DGI-DGCP auront des conséquences significatives sur les activités de recouvrement et donc des incidences directes sur l'évolution et l'activité des postes. Le TPG a rappelé qu'il ne fallait plus de postes aux dimensions trop faibles.

Par ailleurs la mission Lambert et les propositions qui seront faites pourraient avoir encore plus de conséquences sur l'avenir de nos missions et de notre implantation géographique. ([voir sur le site](#))

3 : Travaux immobiliers.

Dinard : Une rencontre est prévue le 11 octobre avec la Directrice de l'OPAC, dans le cadre de la réinstallation du foyer de jeunes travailleurs. La Trésorerie pourrait être installée en rez de chaussée, le maire a donné son accord.

Fougères collectivités : L'appel d'offre suivi par la mairie vient d'être lancé, le déménagement pourrait avoir lieu fin 2008.

La TG : La réfection totale du RDC commencera fin décembre, début janvier, pour une durée prévisible de 6 mois, voire plus. Pendant cette période transitoire, la CDC et les dépôts de fonds seront installés dans les locaux laissés vacants par RBO au Sully, les syndicats au Turgot, la caisse dans la salle de réunion du RDC avec les aménagements nécessaires en terme de sécurité, les huissiers vont être réinstallés en liaison avec la division recouvrement: se pose dès lors pour eux, la question de l'accueil des redevables. Les travaux vont commencer côté boulevard de la Liberté où sera réinstallé le service comptabilité, ensuite chacun reprendra place dans le hall dans une configuration très différente d'aujourd'hui. Une salle de réunion d'environ 60 personnes sera installée sous la verrière actuelle.

Le hall va être rehaussé et comblé, nous nous sommes inquiétés de la charge sur les piliers, on nous a répondu que des tests de charge avaient eu lieu et que tout était correct...

Nous avons posé la question des conditions de travail du service courrier pendant cette période, ainsi que des services CDC et DFT en relation avec les guichets. Un ou deux agents resteront sur place ainsi que tout ce qui est nécessaire au service, notamment les spécimens de signatures qui seront dématérialisés, permettant une consultation à distance. Il est à craindre que ces conditions de travail ne soient pas les meilleures pour les agents,

entre ceux éloignés et ceux restant sur place au milieu du bruit et des aléas des chantiers.

La TG s'est voulue rassurante sur la place qui serait ainsi gagnée et sur les surfaces de dessertes (archives en RDC , sous sol et placards).

La TCA : début des travaux à l'automne 2008 pour une durée de 3 à 4 ans. Pendant ce temps les agents seront installés dans 3 niveaux (2300 m²) de la chambre des métiers rue de l'Alma. Ces locaux seront libérés fin janvier, l'aménagement devrait intervenir fin février, début mars.

De même que ce qui se passera à la TG, nous avons redit notre inquiétude concernant les agents qui resteront au Turgot pendant la durée des travaux (**Ille et Vilaine amendes, PIAA, Pôle national, domaines et centre de formation**). Les conditions de travail risquent d'être fortement aggravées, nous aurons certainement et malheureusement l'occasion d'y revenir.

Cesson : Les travaux ont commencé mais aucun plan n'a encore été proposé à la TG ???

Hôtel des Finances de Fougères : dernière date annoncée : Printemps 2008. Y avait il urgence a séparer ce poste en 2 et à installer les collègues du communal dans des locaux provisoires... nous maintenons que non.

Hôtel des Finances de Vitré : Automne 2008 ?

Hôtel des Finances de St Malo : Aucun calendrier n'est annoncé si ce n'est que l'installation des 2 CDI et de la trésorerie devrait se faire sur le site du CDI de St Malo Sud par extension des locaux.

TPM de Rennes : Ouf... les travaux devraient être finis pour la fin d'année avec un réaménagement prévu en mars 2008.

Des questions que nous avons évoquées lors du précédent CTPL ([voir sur le site](#)) sont en cours de règlement

La Guerche : Réflexion en cours sur l'archivage.

Retiers : La grille va être réparée.

Argentré : des travaux vont être entrepris.

ST Aubin d'Aubigné : Les agents seront désormais convoqués à Rennes pour les visites médicales.

Tinténiac : la réfection de la cour a été effectuée.

TPM de St Malo : La question de la plieuse pourrait être réglée en confiant cette tâche au DI.

Alarmes des postes : Le TPG confirme que les agents n'ont pas à se déplacer.

ST Méen : La Tg a pris acte de nos remarques mais est, en attente des décisions à venir concernant les regroupements et les réformes attendues à la DGCP...ce qui ne va pas particulièrement aider nos collègues du poste...

Nous avons rappelé notre lettre du 30 juillet adressée au TPG (voir sur le site) concernant les problèmes d'accès au **Sully**. La bonne pratique du dialogue social aurait à minima mérité une réponse. Si nous prenons acte qu'un certain nombre de problèmes aient été réglés, la situation n'en demeure pas moins toujours difficile, notamment en raison des pannes régulières de l'ascenseur. Nous allons continuer à suivre de près ce dossier.

TG : Des places pour les vélos vont être aménagés en sous sol.. Une réflexion est menée au niveau du Turgot. Nous avons rappelé notre revendication d'aménagement de locaux sécurisés pour les 2 roues, pour l'ensemble des services du Trésor situés place du Colombier, à l'instar de ce qui se fait à la DGI de Magenta.

Covoiturage : Une réunion a lieu la semaine prochaine avec une association pour d'éventuelles propositions aux agents.

Equipes mobiles de renfort : Nous avons demandé que les conclusions du groupe de travail sur le sujet (voir sur notre site) soient examinées en CTPL comme recommandé par Mr Lamiot dans sa lettre du 6 juillet. Ca le sera lors du prochain CTPL. En attendant nous avons demandé que les agents puissent bénéficier d'ores et déjà et avec effet rétroactif de l'indemnité de repas à taux plein comme indiqué dans le point 7.

Frais de transport : Conformément à notre demande, il est désormais possible de s'acquitter de l'abonnement annuel de la STAR par prélèvements mensuels (voir la note des ressources humaines sous la référence 24-2007)

Une note concernant le CHS, que nous tenons à votre disposition, nous a été présentée.

Nous avons remarqué quelques points positifs :

« La jurisprudence confirme la responsabilité de l'employeur dans le domaine professionnel en remplaçant la traditionnelle obligation de moyens

par une obligation de résultat dans la protection de la santé de ses employés »

« La santé au travail n'est plus seulement l'absence de maladie ou d'accident mais un bien être physique, mental et social »

« les risques psychosociaux incluent le stress...le harcèlement »

« augmentation de l'expression d'une souffrance mentale lors des consultations médicales »

Au delà du constat, qu'est ce qui est fait pour atténuer ces souffrances? Ce ne sont certainement pas les suppressions massives d'emplois qui vont permettre aux agents d'atténuer la pression et l'accumulation des tâches.

Concernant le travail sur écran, des formations à l'aménagement des postes de travail sont prévues pour les gestionnaires informatiques. Nous avons demandé qu'ils en soient bénéficiaires si ce n'est déjà fait, afin de leur permettre lors des réaménagements de partager leurs connaissances avec les agents au mieux des intérêts de ces derniers.

La prévention du risque routier étant présentée comme une priorité, nous avons demandé que les agents appelés à se déplacer dans le cadre de leurs fonctions (EMR, Personnels informatiques, Courrier, Matériel...) puissent tous bénéficier des formations pratiques à la conduite, comme cela est stipulé.

Des seuils maximum de bruits sont indiqués dans le décret n° 2006-892 du 19/07/06. Nous avons demandé ce qu'il en était, notamment au CER. La Direction s'est voulu rassurante. Nous allons revoir avec les agents la situation exacte.

Concernant les trousse de secours, il est indiqué que « le contenant et le contenu » sont financés par les délégations des services sociaux, voir par chaque Direction, ce qui contredit ce qui nous avait été affirmé lors du dernier CTPL. La Direction va donc prendre contact avec la Direction des Services Sociaux, car il nous semble indispensable que les postes et services soient munis d'un minimum de produits (compresses, pansements...), **ou alors le premier point concernant l'obligation de résultat ne serait qu'un effet d'annonce.**

Questions diverses :

Le TPG a tenu à évoquer longuement le projet de **réorganisation de la TCA**, projet ayant pour but de répartir une centaine d'agents en 4 services dédiés au traitement du courrier et surtout à l'accueil téléphonique.

- 2 services qui feraient l'accueil téléphonique le matin de 8h30 à 12h45
- 2 services qui le feraient de 12h45 à 17h.

Pour la direction , la remise en cause de l'horaire variable de ces agents se justifierait par la nécessité de service. Les agents n'auraient pas la maîtrise de leurs horaires, mais pourraient demander préalablement à leur chef de service à pouvoir arriver plus tard (pour ceux du matin) ou partir plus tôt (ceux d'après-midi). Si les prévisions d'appels (en fonction des envois d'avis) le permettaient, ils auraient l'autorisation. **Pour la direction, ce serait l'organisation normale des services et postes du trésor** (par exemple, le caissier d'un poste a des horaires fixes).

Les agents de la TCA sont opposés à cette organisation. Le système actuel ne marche pas bien, mais ils refusent qu'on le remplace par un plus néfaste pour eux. Ne faire que du téléphone pendant des périodes prolongées, surtout sur un produit aussi conflictuel que l'amende, est très fatigant. A ce titre, il est révélateur de constater que le plus souvent les salariés des centres d'appel sont des jeunes qui ne font pas ce travail pendant de nombreuses années. Les agents de la TCA savent que répondre 4h15 consécutives au téléphone serait très dur. A la TCA comme dans les autres postes, on connaît des difficultés liées au non-remplacement de la plupart des départs en retraite ou mutation. Comme ailleurs, on doit faire face à la pression du travail, de la hiérarchie et des redevables. Cette trésorerie est toujours en phase de démarrage... depuis 2 ans... avec de nombreux problèmes d'organisation pas encore réglés, une répartition des tâches entre le trésor et les autres intervenants toujours pas opérationnelle (et bien sûr, en défaveur des agents).

La CGT est intervenue pour défendre les agents de la TCA. La discussion a été très dure, plusieurs membres de la direction montant au créneau tour à tour pour tenter de rejeter nos arguments. Nous avons rappelé que deux projets de réorganisation devaient être discutés... or il n'en reste plus qu'un... Nous avons rappelé que les statistiques de la direction montrent bien que les pics d'appels téléphoniques sont TOUJOURS entre 9h30 et 11h30 et entre 14h et 16h... pendant les plages fixes ! Quel besoin y a-t-il alors de remettre en

cause le droit individuel de chaque agent à l'horaire variable ? Quel besoin y a-t-il de compliquer les relations entre les chefs de service et leurs agents ? (chefs de service qui ne veulent d'ailleurs pas être transformés en garde-chiourme).

Pour la CGT, l'argument de « c'est comme ça partout dans les postes » ne tient pas.

En premier lieu, parce que la TCA n'est pas un poste comme les autres :

- plus de 150 emplois,
- une compétence nationale,
- une part considérable du travail consacré à l'accueil téléphonique,
- mais également du travail sur dossier complexe et très important en volume.

En second lieu parce que la direction ne propose pas d'y faire la même chose qu'ailleurs : nulle part on ne trouve dans un poste les deux tiers des agents soumis à des contraintes remettant en cause systématiquement leur horaire variable (sauf certains services très spécialisés, informatique, centres d'encaissement, CPS).

Pour la CGT, si cette organisation est mise en place, elle doit se faire dans le respect du droit à horaire variable. Les flux d'appels et la conscience professionnelle des agents (reconnue par la direction) permettent de répondre largement aux appels dans le cadre de l'horaire variable.

Une telle modification de l'organisation d'un poste (quelle que soit sa taille) ne peut pas s'imposer aussi brutalement, elle doit être acceptée par les agents. La méthode de la direction est inverse, elle veut passer en force, sans réelle discussion. Elle le fait aussi en mentant au personnel pour mieux l'embrouiller : le TPG a affirmé dans la TCA que la réforme se faisait « avec l'accord des syndicats »... ce qui est archi-faux ! La CGT dit depuis le début que ce sont les agents qui décident, et, dans les réunions paritaires, aucun syndicat n'a dit autre

chose devant nous. Mais la méthode du « diviser pour mieux régner » semble monnaie courante puisque le même TPG s'est permis de déclarer pendant le CTPL qu'il lui paraissait « révélateur que seuls des gens travaillant à la TCA intervenaient sur le sujet » (alors que notre délégation comportait une militante de la TCA, un agent du DI et un permanent syndical...), cherchant ainsi à opposer les syndicats présents entre eux.

En conclusion de ce point, notre délégation a rappelé que le lendemain, une assemblée de personnel se tiendrait à la TCA, et que ce serait cette assemblée qui déterminerait la position du syndicat, comme d'habitude (elle s'est tenue depuis et a voté la grève pour le 9 octobre !). De même, nous avons rappelé qu'une réunion devait se tenir le 10 octobre à la direction générale sur ce thème et que ce n'était donc pas dans le cadre d'une question diverse de CTPL que les discussions se tiendraient.

Pour finir, quand on voit ce que la direction veut imposer à la TCA, en déclarant que c'est comme dans les autres postes, on ne peut que s'inquiéter sur l'avenir des collègues de ces autres postes...

La remise en cause unilatérale des horaires variables par la seule direction ne semble plus tabou maintenant... est-ce l'effet SARKOZY ?

Les combats des uns sont les victoires de tous.

**Solidaire, pas solitaire, c'est ça la CGT
Je participe, je me syndique !**

- Nom : _____ Prénom : _____
- Grade : _____ Echelon : _____ Temps partiel : _____ %
- Poste ou service _____

date : _____ signature : _____

(à retourner à CGT trésor – Trésorerie Générale ou remettre à un militant CGT)

